RIVA.COM
Société par actions simplifiée au capital de 43 272 euros
Siège social : 5/7, rue Jean Marie Le Bris, 29200 BREST
413 425 281 RCS BREST

EXTRAIT DE LA DECISION UNANIME DES ASSOCIES DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize décembre, au siège social,

LES SOUSSIGNES :

La société LE TELEGRAMME,
Société par actions simplifiée au capital de 7 573 303 euros
Ayant son siège social 7 voie d'accès au Port 29600 Morlaix
925 750 325 RCS Brest
Représentée par Monsieur Ronan LECLERCQ, Directeur Général de la branche médias de Groupe Télégramme sas, Présidente,

La société GROUPE TELEGRAMME MEDIAS,
Société anonyme au capital de 283 628,07 euros
Ayant son siège social 7 voie d'accès au Port 29600 Morlaix
423 754 241 RCS Brest
Représentée par Monsieur Edouard COUDURIER, son Président-Directeur Général.

Détenant ensemble 1 803 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée RIVA.COM désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société RIVA.COM et conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce et de l'article 19.1 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

.....

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés prend acte de la démission, au 31/12/2024, de Monsieur Régis Rassouli, en qualité de Président de la société et le remercie de la mission accomplie.

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de nouvelle Présidente, à compter du 01/01/2025, la société Groupe Télégramme, sas au capital de 12 418 704,80 € dont le siège social est 7 voie d'accès au Port 29600 Morlaix, immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 487 661 654.
La société Groupe Télégramme sas est nommée jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appeler à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

La société Groupe Télégramme sas a d'ores et déjà manifesté son acceptation de ces fonctions de Présidente et déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

...

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la société.

.....

Fait à Morlaix, le 24/1/2025

La société LE TELEGRAMME Représentée par M. Ronan LECLERCQ	La société GROUPE TELEGRAMME MEDIAS Représentée par M. Edouard COUDURIER